

l'année précédente. En 1938, le volume et la qualité de la récolte de grain dans l'Ouest canadien montrent une amélioration considérable sur 1937. Le prix par boisseau diminue mais, à cause du plus fort volume, la valeur globale estimative de la récolte de grain écoulée par les coopératives augmente de \$31,000,000. Les affaires de la Flue-Cured Tobacco Marketing Association d'Ontario sont comprises dans le résumé pour la première fois cette année. C'est une coopérative de marchandage contrôlée par les planteurs de tabac dont les représentants fixent annuellement un prix avec les manufacturiers de tabac. Compte tenu des affaires de cette association (\$16,000,000) et de l'augmentation de la valeur du grain écoulé, il y a indication d'un léger gain dans les affaires générales des autres coopératives en 1938-39 comparativement à l'année précédente.

En plus des associations commerciales décrites plus haut et dont les statistiques paraissent au tableau 32, les fermiers s'intéressent aussi à d'autres formes d'action coopérative.

Une compagnie mutuelle d'assurance-feu voyait déjà le jour en Ontario en 1836, et plusieurs autres associations mutuelles agricoles encore en existence furent organisées entre 1850 et 1860. Il y a aujourd'hui environ 350 compagnies de ce genre dont l'actif global net est de plus de \$5,000,000 et l'assurance porte sur plus de \$1,000,000,000. Ces compagnies ont un long passé d'opérations fructueuses.

Environ 69,000 ou 5 p.c. des téléphones au Canada sont exploités par des compagnies coopératives rurales dont le capital total est de \$19,414,380.

A l'exemple de la province de Québec, six autres provinces ont légiféré en matière de crédit coopératif depuis quelques années et des sociétés ont été fondées pour prêter à leurs membres.

Les pêcheurs des deux côtes se sont aussi donné leurs sociétés coopératives de mise en boîte et d'écoulement du poisson de même que leurs organismes coopératifs d'achat. Comme plusieurs des membres de ces sociétés sont aussi des fermiers, il n'est peut-être pas hors d'à propos d'en faire mention dans cette étude sommaire de la coopération agricole. En 1938, 17 sociétés coopératives de pêcheurs existaient en Nouvelle-Ecosse; leur effectif global était de 800 membres et leur chiffre d'affaires, de \$271,610. Elles avaient en mains à la fin de l'année un actif de \$92,075.

## Section 12.—Pensions pour les vieillards et les aveugles.\*

**Loi des pensions de vieillesse, 1927.**—Le Gouvernement fédéral a adopté lors de la session de 1927 une loi des pensions de vieillesse (S.R.C., 1927, c. 156) en vertu de laquelle il rembourse à chaque province participant au projet fédéral la moitié des déboursés effectués par elle pour les pensions de vieillesse. Par un amendement passé lors de la session de 1931 (c. 42, Statuts de 1931) le Gouvernement fédéral s'engage à augmenter sa contribution de 50 à 75 p.c. des dépenses provinciales en paiement de pensions aux vieillards. La contribution fédérale de 75 p.c. des déboursés provinciaux est en vigueur depuis le 1er novembre 1931; elle a servi de base depuis aux remboursements provinciaux.

La loi fédérale des pensions de vieillesse est maintenant en vigueur dans toutes les provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le commissaire de l'or du Yukon fut autorisé en 1927, par une ordonnance du Conseil territorial, à conclure un accord avec le Gouvernement fédéral en vue d'obtenir l'avantage de la loi des pensions de vieillesse pour les habitants du territoire. Aucun projet d'ordre administratif pour l'adoption du système au Yukon ne fut soumis à la sanction du Gouverneur en conseil.

\* Révisé sous la direction du Dr W. C. Clark, sous-ministre des Finances, Ottawa.